



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Élections
professionnelles**
Fonction publique

QUI VOTE ?

Entre le 3 et le 10 décembre par voie électronique

Fonctionnaire

Quel que soit
votre grade
ou votre statut

En exercice

En congé
parental

En position
de détachement
le jour du vote

Apprentis et contractuels de droit privé

Sous réserve dans la fonction
publique territoriale
et la fonction publique
de l'État de conditions
d'ancienneté et de durée
de contrat.

Agent contractuel

En CDI ou en CDD*

En exercice

En congé rémunéré

En congé parental

* Sous réserve pour les agents
contractuels de la fonction publique
de l'État et de la fonction publique
territoriale de conditions de durée
de contrat et d'ancienneté.

**À la commission
administrative paritaire
(CAP)**

**Aux comités
sociaux administratifs
(CSA)**

**À la commission
consultative paritaire
(CCP)**

Instances supérieures

Mon vote pour le CSA participe à la
détermination de la composition :

- du Conseil supérieur de la fonction
publique de l'État (CSFPE)
- du Conseil commun de la fonction
publique (CCFP)

Ils sont consultés sur les questions
d'ordre général et les projets de réforme
de la fonction publique.

Pour choisir mes représentants syndicaux, je vote entre le 3 et le 10 décembre 2026